



Paris, le 21 Janvier 2011

Madame Danielle Deruy
Directeur Général
AEF
137, rue de l'université
75007 - Paris

Cher Madame,

Je vous remercie d'avoir accepté la présidence du Groupe de Travail de Fondact qui va se consacrer à une réflexion sur **l'apport de l'épargne salariale à la croissance et à la stabilité de l'économie**. Dans l'esprit du Conseil d'Administration qui a décidé de la création de ce groupe, il s'agit de montrer l'importance non seulement économique mais aussi sociale, financière et managériale des mécanismes d'épargne dans l'entreprise et de dessiner les voies permettant d'en accroître encore la portée.

Plusieurs pistes me paraissent devoir être explorées :

- D'abord faire un **état des lieux** : importance relative de cette épargne en général et dans l'épargne populaire en particulier ; rôle de cette épargne dans le financement des entreprises, notamment au regard des autres grands outils d'épargne ; caractéristiques propres de l'actionnariat salarial au regard des autres catégories d'actionnaires ; stabilité comparée de l'épargne salariale et des autres formes d'épargne, etc.
- Tracer les **tendances actuelles et prévisibles de cette épargne**, en essayant de mesurer, d'une part, l'impact sur les salariés du fait que la participation est désormais disponible immédiatement si le salarié en fait la demande et que l'intéressement n'est plus que marginalement affecté à l'épargne, et, d'autre part, l'impact sur les entreprises du fait que la taxation des sommes distribuées s'inscrit désormais dans une spirale de hausse continue.
- Que suggère ce que l'on peut observer dans l'évolution des autres formes d'épargne ou dans ce qui se fait hors de France dans le domaine de l'épargne salariale ?
- Quelles sont les **décisions les plus appropriées pour accroître le caractère populaire** de cette épargne et sa stabilité ? Faut-il notamment apporter une plus grande sécurité à ces placements, en particulier lorsqu'ils sont réalisés en actions de l'entreprise
- La fiscalité est structurante dans le domaine de l'épargne.. Y a-t-il des suggestions à faire qui, tout en préservant les recettes de l'Etat, marquent une **différenciation entre la fiscalité des versements immédiats et des versements épargnés** ?
- Dans la mesure où l'épargne salariale est une épargne populaire et que bien souvent c'est la seule épargne des salariés, faut-il revoir **l'information régulière donnée sur la progression de cette épargne** et en faciliter les modes d'entrée et de sortie?

Ces quelques questions ne doivent pas vous lier dans vos réflexions, mais au contraire les amorcer et vous être une invite à ne pas vous contenter de propositions inoffensives.

Votre rapport devrait déboucher sur des propositions détaillées, de façon à ce que puisse être décrite la feuille de route de leur mise en place. Il pourrait être illustré de cas permettant de montrer son impact pour des entreprises dans différentes situations.

Je souhaite qu'avec votre rapporteur vous puissiez programmer votre travail, afin de pouvoir disposer de vos principales conclusions pour la fin du second semestre 2011.

Xavier de Yturbe, Gérard Gruet-Masson et moi-même sommes à votre disposition à tout moment pour vous apporter notre aide, ainsi qu'Isabelle de Saint Sernin à Fondact pour toutes les questions de logistique. Xavier pourra solliciter autant que de besoins des sources documentaires qui pourraient vous être utiles.

Je vous remercie à nouveau, Chère Madame, d'avoir bien voulu accepter cette responsabilité et je souhaite que vous même et les membres de votre groupe trouviez beaucoup d'intérêt à vos travaux et qu'ensuite, avec l'aide de Fondact, vous puissiez les voir mis en œuvre au plus grand bénéfice de notre pays.

Bien à vous

Michel Bon
Président